

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE
Ville de Loon-Plage
Mardi 3 décembre 2019

En tribune :

- David BARBER - Directeur technique pour l'interconnexion GridLink
- Pascal DERACHE - Manager du projet de raccordement RTE
- Lisa BOUDEHENT - Chargée d'études environnementales réglementaires Arcadis
- Mathieu CAUSSANEL - Interprète de M. BARBER

En salle :

- Laurent DEMOLINS -Garant de la concertation auprès de la Commission Nationale du Débat Public

MOT D'ACCUEIL D'ÉRIC ROMMEL, MAIRE DE LOON-PLAGE

M. ROMMEL fait remarquer le faible nombre de participants à la réunion, mais rappelle qu'une première réunion avait déjà été organisée il y a deux ans afin de présenter le projet d'interconnexion. Les Loonnois ont bien été informés ; M. ROMMEL explique cette participation relativement faible par le fait que le projet concerne une partie du territoire de la commune qui n'est pas habitée et que le projet est peu impactant puisque le câble est enterré. Les habitants se sentent donc peu concernés. Cela montre également que le projet n'inquiète pas les Loonnois.

RAPPEL DES MISSIONS DE LA CNDP ET DES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION PAR LAURENT DEMOLINS

M. DEMOLINS rappelle qu'une concertation préalable a déjà eu lieu avec l'établissement d'un bilan rendu par l'ancien garant, Jérôme LAURENT.

L'étape actuelle concerne la concertation post concertation préalable qui se tiendra jusqu'à l'enquête publique (prévue mi-2020) et qui donnera également lieu à un bilan (joint au dossier d'enquête publique).

M. DEMOLINS présente la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) comme une autorité administrative indépendante qui garantit la concertation et rappelle que les concertations préalable et post préalable se déroulent avant l'enquête publique (menée sous l'autorité du préfet).

Il insiste sur la nécessité, pour GridLink, de mettre, plus rapidement, plus d'informations sur leur site internet pour que chacun ait accès à l'ensemble des échanges sur le projet.

Enfin, M. DEMOLINS évoque les garanties apportées par le garant, ainsi que les valeurs de la concertation et du garant.

Le garant interroge le public pour savoir combien de personnes dans la salle ne sont ni membres du Conseil municipal, ni membres de GridLink, RTE ou Arcadis. 11 personnes sont concernées (*à noter que 7 personnes sont arrivées ensuite*).

PRÉSENTATION DU PROJET D'INTERCONNEXION ÉLECTRIQUE GRIDLINK ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE PAR DAVID BARBER

M. BARBER présente le projet GridLink dans les grandes lignes en s'appuyant sur diverses illustrations, sa localisation, son coût et son raccordement au réseau national géré par RTE.

M. BARBER revient sur la concertation menée depuis 2017 et indique que le travail s'est poursuivi ces deux dernières années en vue d'effectuer une demande d'autorisation environnementale en mai 2020, après avoir recueilli et considéré tous les questionnements du public.

M. BARBER rappelle les projets d'interconnexion existants et en cours : 6 entre la France et le Royaume-Uni, dont le projet GridLink qui s'inscrit dans la stratégie de la Commission européenne pour la sécurité de l'approvisionnement énergétique.

Il présente les différents éléments qui viendront composer le projet, ainsi que son design, son tracé, sa localisation et les méthodes de construction utilisées dans un souci de respect du paysage, de l'environnement et de la biodiversité alentours.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE RTE PAR PASCAL DERACHE

M. DERACHE prend la parole pour évoquer le raccordement du projet GridLink au réseau public de transport d'électricité français, via le nouveau poste électrique de Bourbourg qui sera construit dans ce cadre.

Actuellement, le tracé de détail entre la station de conversion GridLink et le poste électrique de Bourbourg n'est pas défini. Trois fuseaux, qui correspondent à des corridors d'étude, sont étudiés. La définition de ces fuseaux a notamment pris en compte les échanges menés durant la concertation préalable.

Plusieurs points restent à l'étude :

- Les fuseaux des liaisons souterraines : un fuseau de moindre impact sera proposé à la fin du processus de concertation propre à RTE,
- Le futur poste électrique de Bourbourg à créer : RTE continue ses études pour permettre de réduire au maximum l'emprise du poste de Bourbourg par rapport aux prévisions initiales,
- Les emplacements précis des nouveaux pylônes électriques qui permettront de connecter le futur poste électrique de Bourbourg au réseau public de transport d'électricité.

PRÉSENTATION DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES MENÉES SUR LE PROJET PAR DAVID BARBER ET LISA BOUDEHENT

M. BARBER reprend la parole pour présenter les travaux et études menés pendant les deux dernières années :

- Étude des fonds marins pour adapter la pose des câbles,
- Étude du sol et du sous-sol le long du tracé jusqu'à la station de conversion,
- Études environnementales diverses.

Ces études sont indispensables pour faire avancer le projet en fonction des exigences environnementales. Des contacts ont également été pris avec plusieurs entreprises de construction en vue du futur appel d'offre, qui ne sera lancé qu'après l'obtention de toutes les autorisations nécessaires.

Lisa BOUDEHENT prend la parole et explique, dans un premier temps, l'organisation, les enjeux et le calendrier de l'étude d'impact sur l'environnement qui est menée en parallèle des études techniques en cours.

Mme BOUDEHENT présente ensuite les six études spécifiques menées dans le cadre de l'étude d'impact :

- Études écologiques (depuis 2017),
- Étude VALPENA (2019) : étude cartographique sur les activités de pêche professionnelle,
- Étude acoustique (2019) sur le site de la future station de conversion GridLink,
- Étude pédologique (2019) permettant de caractériser la qualité agronomique des sols concernés par le projet par la Chambre d'agriculture,
- Étude de sensibilité des waterings (2019),
- Archéologie préventive en milieux marin et terrestre (2019 et 2020) (en lien avec la Direction régionale des affaires culturelles – DRAC et le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines – DRASSM, deux services du ministère de la Culture).

Pour conclure, Mme BOUDEHENT présente une synthèse des enjeux identifiés à ce stade de l'étude d'impact sur l'environnement en fonction des cinq grandes thématiques qui y sont développées :

- Milieu physique,
- Milieu naturel,
- Paysage et patrimoine,
- Milieu humain,
- Cadre de vie et santé humaine.

PRÉSENTATION DU CALENDRIER DU PROJET ET DES PROCHAINES ÉTAPES PAR DAVID BARBER

M. BARBER reprend la parole pour représenter le calendrier du projet, il rappelle les étapes passées depuis 2017 et les prochaines échéances souhaitées : dépôt de la demande d'autorisation environnementale en mai 2020, lancement des travaux de construction en juin 2021 et mise en service de l'interconnecteur GridLink en juin 2024.

M. BARBER précise que le tracé du câble évoluera encore dans les prochains mois et les prochaines années, en fonction notamment des résultats des études techniques et environnementales.

Enfin, M. BARBER rappelle les coordonnées des différents interlocuteurs du projet GridLink afin que le public puisse les contacter pour toutes questions ou précisions, ainsi que le site Internet dédié.

QUESTIONS / RÉPONSES AVEC LA SALLE

André MARCOUX, habitant de Loon-Plage

Est-ce que le financement du projet GridLink est entièrement privé ? Ou bien est-ce que l'État participe ?

Réponse de **David BARBER**

Il s'agit d'un projet financé intégralement de manière privée. Mais la nature privée du financement ne signifie pas qu'il n'y aura pas de contrôle par l'État français ensuite.

Florent LEGAY, habitant de Loon-Plage

Quel sera le niveau du champ électromagnétique à la surface du sol ? Est-ce que les effets du champ électromagnétique et le principe de précaution qui s'impose pourraient vous inciter à modifier le tracé ? En effet, il semble que le tracé ait été imposé par le Grand Port Maritime de Dunkerque en vue de développements futurs et de ce fait, il se rapproche de certaines habitations loonoises.

Réponse de **David BARBER**

Le principe d'installation du câble suppose qu'il n'y ait aucun impact en matière de champ électromagnétique en dehors de la tranchée où est placé le câble. En ce qui concerne les câbles de courant continu, les champs électromagnétiques sont contenus à l'intérieur.

Pour les champs magnétiques, la configuration du projet GridLink place les câbles de manière à ce que le courant passe dans les deux sens ; l'effet du champ magnétique est donc annulé. En combinant donc ces facteurs et le fait que les câbles soient placés dans une tranchée sous la terre et sous la mer, les impacts sur la santé humaine sont donc inexistantes.

Une fois que tous les calculs seront vérifiés, des données seront disponibles dans l'étude d'impact sur l'environnement et publiées sur le site Internet du projet GridLink.

David BARBER rappelle la profondeur d'enfouissement des câbles : environ 1,50 mètre sous terre et environ 2 mètres sous le fond marin, en fonction de la nature des sols.

Réponse de **Pascal DERACHE**

Il est précisé que des spécificités techniques s'appliquent pour les câbles de courant alternatif, qui possèdent une fréquence très basse (50 hertz).

Depuis de nombreuses années, des études scientifiques sont menées sur les champs électromagnétiques basse fréquence. Aucune étude n'a pu établir de relation de cause à effet entre champs électromagnétiques émis par les lignes électriques haute tension et la santé. Pascal DERACHE précise que le site Internet <https://www.clefdeschamps.info/> informe sur les champs électromagnétiques basse fréquence.

Laurent DEMOLINS souhaite que soit publiée dès que possible, sur le site de GridLink, une présentation précise des champs électromagnétiques engendrés par les différents courants, de manière à ce qu'elle réponde aux questions récurrentes posées par le public à ce sujet.

Béatrice LECOESTER, habitante de Mardyck

Mme LECOESTER précise que les habitations de Mardyck semblent être plus proches du tracé du câble que les habitations de Loon-Plage.

En comparaison avec les câbles du projet H2V (250 000 volts) enfouis plus profondément, Mme LECOESTER s'inquiète de la profondeur moindre d'enfouissement des câbles 400 000 volts du projet GridLink. Et quelle prise en compte des nappes phréatiques ?

Réponse de **David BARBER**

La conception technique du câble et sa profondeur sont basées sur une étude géotechnique, actuellement en cours ; environ 1,5 mètre est considéré comme une profondeur acceptable pour les câbles à haute tension utilisés dans le cadre du projet GridLink. Cependant si les études montrent que l'enfouissement doit être plus profond, le nécessaire sera fait lors des travaux de construction.

Les nappes phréatiques, l'état des sols, le croisement d'autres réseaux seront également pris en compte dans l'organisation des travaux.

Les études sont en cours et les résultats seront précisés lors des prochaines réunions publiques prévues en 2020.

Réponse de **Pascal DERACHE**

La différence entre les valeurs citées pour l'enfouissement des câbles de 225 000 volts d'un autre projet et les valeurs d'enfouissement des câbles 400 000 volts pour le projet GridLink peut être expliquée par un problème de référence. Il peut s'agir soit de la distance par rapport au fond de la fouille où sont posés les câbles, soit de la distance de la charge utile au-dessus des câbles.

La partie du projet GridLink qui sera gérée par RTE va passer sur des parcelles actuellement exploitées par des agriculteurs ; une profondeur minimum d'enfouissement est donc indispensable pour recréer le drainage au-dessus.

Les études sont donc élaborées en fonction de ces particularités, des nappes phréatiques ou encore des eaux salées (afin de ne pas polluer les wateringues).

Monsieur BOSQUET, habitant de Loon-Plage (n'a pas précisé son prénom)

N'y aura-t-il pas plus d'impacts de foudre sur le poste électrique de Warande et sur le futur poste électrique de Bourbourg ? Quels risques de répercussions pour les habitations alentours ?

S'agissant d'un projet européen et l'Angleterre quittant l'Europe, ne s'agit-il pas plutôt de sauver l'Angleterre par rapport au courant ?

Réponse de **Pascal DERACHE**

Tous les ouvrages sont protégés contre les risques de foudre et il est proposé de mettre en ligne sur le site Internet du projet GridLink des informations sur ces protections paratonnerres.

La surface cumulée des deux postes liés au projet est comparable à d'autres postes RTE en France qui ne sont pas plus sujets à des impacts de foudre.

Réponse de **David BARBER**

Le BREXIT n'aide pas à la progression du projet GridLink, cependant la Commission européenne souhaite poursuivre sa collaboration avec des pays ne faisant plus partie de l'Union européenne, sans oublier qu'un projet comme GridLink apportera un bénéfice à la fois à la France et au Royaume-Uni.

M. BARBER rappelle que le principal avantage du projet est de pouvoir transporter des excédents d'électricité dans des endroits qui en ont particulièrement besoin, que cette électricité provienne d'énergie nucléaire, d'énergies renouvelables, etc., de producteurs britanniques ou français.

Béatrice LECOESTER, habitante de Mardyck

Quel type d'énergie sera transporté dans le câble sous-marin ?

Réponse de **David BARBER**

Le projet GridLink ne concerne que le transport d'électricité et pas sa production ; il n'est en aucun cas autorisé à acheter ou vendre de l'électricité, il ne s'agit que d'offrir un service de transport d'électricité.

Il n'est pas possible, aujourd'hui, de confirmer ou non si les câbles transporteront de l'électricité verte. EDF pourrait tout à fait transporter de l'électricité nucléaire. Cependant, la tendance actuelle se tourne plutôt vers les énergies renouvelables pour proposer une industrie verte d'ici à 2050.

Ce qui est certain, c'est que l'essor de cette énergie renouvelable dans les prochaines années va générer des excédents très régulièrement qui devront être acheminés ailleurs.

Mais actuellement, il n'est pas possible d'assurer que tel ou tel pourcentage d'électricité transportée proviendra d'énergies renouvelables.

José DELOOECKER, habitant de Loon-Plage

Est-il possible de préciser le tracé exact du câble ? En effet, il semble que le tracé se rapproche fortement du projet H2V ; n'existe-t-il pas des influences entre les deux projets ?

Réponse de **David BARBER**

Le projet GridLink est informé du périmètre d'H2V et, à aucun moment, le tracé du câble ne le traverse ; aucune interaction ou influence mutuelle n'interviendra avec ce site.

Le tracé est lié à la servitude légale accordée par le Grand Port Maritime de Dunkerque, donc même si le tracé se rapproche parfois d'autres câbles, une distance de sécurité est systématiquement conservée.

Florent LEGAY, habitant de Loon-Plage

Concernant la stratégie électrique française et européenne, un nœud énergétique est en train de se former au niveau de l'agglomération dunkerquoise. Est-ce que GridLink s'inscrit dans un projet supérieur visant à créer, par exemple, une future centrale nucléaire pour répondre aux besoins énergétiques qui s'intensifient ?

Réponse de **Pascal DERACHE**

Les installations proposées par RTE concernent uniquement le projet GridLink.

M. DERACHE précise qu'il existe, au niveau de RTE, le Schéma Décennal de Développement du Réseau (SDDR) qui parle des interconnexions et des éventuelles perspectives. Lors d'une rencontre autour de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), différents scénarii ont été proposés et certains ont été retenus pour que la loi puisse entrer en vigueur. Cependant les choix de l'État ne sont pas encore connus.

Frédéric BUSSELEZ interroge la tribune sur les dimensions des deux stations, leur hauteur et leur proximité ou non d'habitations.

Réponse de **David BARBER**

L'espace réservé à la station de conversion mesure 4 hectares, mais dans la réalité, 2,5 hectares devraient suffire pour les bâtiments et les équipements. Différentes hauteurs sont prévues : 5 à 10 mètres (pour les plus petits) et jusqu'à 25 mètres de haut pour le bâtiment le plus haut.

Réponse de **Pascal DERACHE**

L'emprise du poste de Bourbourg a été réduite 7,5 à 6,5 hectares. Deux habitations sont situées à proximité (entre 100 et 400 mètres). La hauteur n'est pas connue actuellement.

Frédéric BUSSELEZ interroge David BARBER sur l'avancement du projet côté britannique

Réponse de **David BARBER**

Le projet est mené en parallèle côté français et côté britannique car l'échéance finale est identique. La conception de la station de conversion est la même que côté français ; l'unique différence est que la station outre-Manche est située sur une ancienne centrale de charbon, proche d'une sous station. La même stratégie de concertation et d'étude environnementale est appliquée de l'autre côté ; cependant en France, le processus de concertation est beaucoup plus rigoureux et cela permet de pointer certains éléments qui n'auraient peut-être pas été pris en considération ou trop tard.

Laurent DEMOLINS interroge la tribune sur la mise à disposition du grand public d'une vue simulée de la station de conversion sur le site Internet. Un aménagement paysager est-il envisagé autour de cette station ?

Réponse de **David BARBER**

Une vue aérienne projetée de la station pourra être publiée sur le site Internet, ainsi que le modèle de la station de conversion (d'ici à janvier 2020).

Concernant l'aménagement paysager, M. BARBER précise qu'étant donné que seulement 2,5 hectares sont suffisants pour la station de conversion, le reste des 4 hectares pourra complètement prévoir un aménagement paysager. Les études sont en cours et les résultats devraient être présentés lors des prochaines réunions publiques.

Jean-Paul Duhamel, habitant de Loon-Plage

M. DUHAMEL précise que le nom « Tunnel sous la Manche » n'est pas correct puisqu'il passe exactement sous le Pas-de-Calais et donc la mer du Nord.

Béatrice LECOESTER, habitante de Mardyck

Est-il possible d'avoir un tracé plus précis et complet du câble sur le site Internet ?

José DELOOECKER, habitant de Loon-Plage

M. DELOOECKER illustre le projet GridLink comme une autoroute de l'électricité sur laquelle sera installé un péage. De ce fait M. DELOOECKER souhaite savoir si le « contenu électrique » des câbles sera discuté uniquement entre la France et le Royaume Uni, ou bien si d'autres entreprises privées étrangères pourront bénéficier du transport ?

Réponse de **David BARBER**

M. BARBER précise qu'en Europe, il n'existe pas encore vraiment de droit de douane sur l'énergie. Dans le cas d'un scénario de BREXIT avec fermeture des frontières et réintroduction des barrières douanières, les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce s'appliqueront.

D'après la réglementation européenne, chaque entreprise souhaitant utiliser les câbles GridLink sera traitée de la même manière. M. BARBER ajoute que chaque personne disposant d'une source d'énergie et d'un client aura le droit d'utiliser le service.

Laurent DEMOLINS interroge la tribune sur le mode de rémunération du maître d'ouvrage.

Réponse de **David BARBER**

M. BARBER indique que le client qui louera, par exemple, les câbles pour transporter 1 400 mégawatts d'électricité, avec un prix hypothétique fixé dans le contrat à 1 euro par mégawatt, paiera un supplément pour le coût du transport (montant réglementé par les autorités françaises et britanniques).

M. BARBER ajoute que n'importe qui pourra utiliser le service proposé par GridLink du moment que l'électricité transportée est achetée à la France ou au Royaume Uni.

Béatrice LECOESTER, habitante de Mardyck

Mme LECOESTER rappelle que Mardyck est une zone industrielle mais également une zone agricole. Avec tous les travaux qui ont eu lieu et qui sont encore en cours dans le secteur, elle s'interroge sur le tri effectif des terres pendant les différentes opérations de construction. Qui est en charge de vérifier que ce tri est assuré par les entreprises ?

Réponse de **David BARBER**

M. BARBER souhaite rassurer le public en expliquant que l'un des principes fondamentaux du projet est de s'assurer que les activités agricoles reprennent normalement après le placement des câbles. Cette préoccupation concerne toutes les étapes des travaux : creusement, placement du câble et remplissage de la tranchée. Et si l'impact des travaux sur l'agriculture devenait trop important à un moment donné, alors une compensation pourrait être envisagée.

Cependant M. BARBER précise qu'aujourd'hui, dans la zone concernée par le projet GridLink où ont déjà eu lieu d'autres travaux similaires, les activités agricoles ont repris.

Réponse de **Pascal DERACHE**

M. DERACHE rappelle que RTE crée régulièrement des liaisons souterraines en domaine agricole et de ce fait travaille souvent avec la Chambre d'agriculture qui mène des études pédologiques pour vérifier les différents types de sol et préciser comment creuser et séparer les terres sans les mélanger entre elles. Il ajoute que des pédologues de la Chambre d'agriculture sont mandatés pour surveiller les travaux des entreprises. La Chambre d'agriculture dispose alors d'un droit d'alerte vis-à-vis de RTE. Si les préconisations de la Chambre d'agriculture ne sont pas respectées en phase chantier, il arrive que RTE fasse procéder à des arrêts de chantier.

Réponse de **Lisa BOUDEHENT**

Mme BOUDEHENT précise que l'étude d'impact environnemental prévoit également des mesures de suivi (management environnemental de chantier par exemple) et que tous les engagements écrits et validés dans l'étude font l'objet d'un contrôle au moment de la réalisation des travaux.

Olivier VANDAELE, habitant de Brouckerque

M. VANDAELE fait part de son inquiétude quant à la profondeur du câble et aux activités agricoles qui reprendront à la surface.

Réponse de **Pascal DERACHE**

M. DERACHE précise que les préconisations d'enfouissement seront faites par un cabinet spécialisé, dans le cadre d'une étude de drainage spécifique du projet. Il rassure en ajoutant que si à certains endroits l'enfouissement devait se faire plus profond, les recommandations seraient suivies afin de remettre le drainage au même niveau de fonctionnalité qu'il l'était avant les travaux. L'objectif est de poursuivre l'exploitation des parcelles comme avant en rendant l'exploitabilité de ces terres. Pour certains chantiers, il arrive qu'un suivi agronomique des parcelles traversées soit effectué par la Chambre d'agriculture.

RAPPEL DE LA CONCERTATION PAR FREDERIC BUSSELEZ

M. BUSSELEZ précise que si les participants à la réunion ont d'autres questions, ils peuvent les poser en ligne sur le signe Internet dédié au projet.

Une seconde réunion de concertation aura lieu mardi 10 décembre à la mairie de Bourbourg à 18h30.

CONCLUSION PAR LAURENT DEMOLINS

M. DEMOLINS s'adresse au maître d'ouvrage quant au réel besoin d'information du public ; ces informations doivent être disponibles sur le site Internet du projet GridLink. Des précisions doivent être fournies sur les câbles et leurs profondeurs d'enfouissement, les rayonnements électromagnétiques, la station de conversion (ses dimensions et si d'autres stations du même type sont déjà existantes), le tracé des câbles, le mode de rémunération de GridLink, etc.

M. DEMOLINS invite le public à continuer de s'informer sur les différents sites Internet des maîtres d'ouvrage et des partenaires et de suivre les liens transmis pendant la réunion, mais aussi à se renseigner sur les autres projets d'interconnexion entre la France et l'Angleterre.

M. DEMOLINS clôt la réunion en remerciant le public présent.